



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous a été adopté par le conseil d'agglomération lors de la séance du 13 avril 2026. L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

- **Règlement (2026)-A-78-12** modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 22 avril 2026.

Maude Picotin
Greffière adjointe